



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du Lundi 21 Septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 21 Septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 Septembre 2015 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents :

Christelle MINARD, Jean-Luc SORAND, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Yves LAOUENNAN, Frédéric SEVIN, Marie-France CABARET, Nathalie DAVIAU, Françoise LEREAU, Jean-Claude MORIN, Marc RAVANEL, Thibault PELLETIER, Agnès SECHEBOEUF, Catherine BAZIN, Mylène MILON

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Virginie BOUCHARD a donné pouvoir à Catherine BAZIN
Karine LECLUYSE a donné pouvoir à Christelle MINARD
Gregory MAIN a donné pouvoir à Marie-France CABARET

Absent non excusé :

Ariel ALLARD

Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3
Nombre de votants : 18
Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Annabel DOS REIS

Madame le Maire ouvre la séance à 20H et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du Mercredi 15 Juillet 2015.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Rappel de l'ordre du jour du Conseil Municipal du Lundi 21 Septembre 2015

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjoint
au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Comptes rendus du Maire

- Information sur l'offre retenue pour les baux emphytéotiques (rue de la cave à Ecublé et rue du docteur Taugourdeau)

- Situation Secrétaire Générale : Demande de congé longue maladie

- Compte rendu du 1^{er} adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme

- Commission des travaux du 17 Septembre 2015

- Commission Plan Local d'Urbanisme (PLU) du 15 Septembre 2015

-Compte rendu de la 2^{ème} adjointe en charge des affaires sociales

-Compte rendu du 3^{ème} adjoint en charge des associations et cérémonies

- Point sur le déroulé du forum des associations

Finances

- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (le rapport a été envoyé par mail aux conseillers municipaux avec la convocation).
- Décisions modificatives sur le budget primitif principal.
- Décisions modificatives sur le budget primitif annexe de l'eau.
- Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'eau.
- Révision des tarifs funéraires : taxe de superposition pour concession perpétuelle.
- Tarification de la mise à disposition des locaux et du matériel pour les années 2014 et 2015 au SIVOM.

Consultations travaux et entretiens :

- Validation du choix de l'offre pour le contrat d'entretien de l'éclairage public.
- Validation du choix de l'offre pour le contrat de maintenance et de vérification annuelle des extincteurs.
- Validation du choix de l'offre pour le contrat de tiers de télétransmission pour la dématérialisation des envois des pièces au Trésor Public et à la Préfecture.
- Demande d'autorisation pour lancer une consultation d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des réseaux d'eau (facturation, travaux, relevés).
- Offre commerciale retenue en urgence pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux et des voiries communales.

Juridique (les conventions ont été envoyées avec la convocation)

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Convention ACTES : télétransmission des actes en Préfecture
- Convention de mise à disposition de service SIZA
- Convention de mise à disposition des locaux au SIVOM
- Convention provisoire de remboursement de frais au titre des Eaux Pluviales

Ressources Humaines (le projet de convention a été envoyé par mail avec la convocation)

- Convention de mise à disposition de deux agents communaux aux SIVOM

Divers

- Compte rendu du déroulement des journées du patrimoine
- Journée « Nettoyons la nature » du 26 Septembre 2015
- Cérémonie du 11 Novembre
- Forum de la Solidarité du 20 Novembre 2015
- Animation Intergénérationnelle du 25 Novembre 2015
- Agenda des permanences des élus les samedis matins
- Info Energie positive
-

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire et Adjointes au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Comptes rendus du Maire

- **Information sur l'offre retenue pour les baux emphytéotiques (rue de la cave à Ecublé et rue du docteur Taugourdeau) :**

Le conseil municipal a pris deux délibérations en date du 27 Mai autorisant Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la conclusion d'un bail emphytéotique pour les logements situés rue de la cave à Ecublé et rue du Docteur Taugourdeau pour l'entreprise faisant la meilleure offre.

Dans ces conditions et après avoir consulté 3 offices HLM du département, il en ressort les propositions commerciales suivantes :

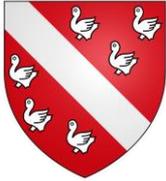
	Durée	Montant du loyer accordé
Eure et Loir Habitat	30 ans	3200 € sous conditions
Habitat Drouais	25 ans	3200 €
Habitat Eurélien	40 ans	Pas de loyer accordé
La Roseraie	Pas d'offre commerciale déposée	

Après analyses des offres, la plus avantageuse pour la commune est donc celle proposée par l'Habitat Drouais. Conformément à la délibération 2015.05.27.05 et à la délibération

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

2015.05.27.06, Madame le Maire validera cette proposition commerciale et signera les baux emphytéotiques.

- **Situation Secrétaire Générale : Demande de congé longue maladie**

La secrétaire générale de la mairie est actuellement en congé ordinaire. Pour rappel, ce type de congé ne peut excéder une durée d'une année. Le congé de maladie ordinaire courant depuis le 23 Septembre 2014, la secrétaire générale a fait le choix de demander un congé longue maladie qui sera accordé ou non par le comité médical après avis d'un médecin expert.

Pour information le congé longue maladie est accordé par période de 3 à 6 mois et peut durer au maximum 3 ans. Au-delà de 3 ans, une demande de congé longue durée pourra être déposée par la secrétaire générale.

- Compte rendu du 1^{er} adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme

Commission des travaux du 17 Septembre 2015

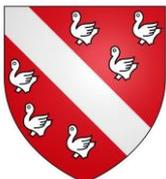
Points abordés :

- Marché de travaux de voiries 2014 : analyse du planning prévisionnel. Des réunions sont à prévoir afin d'informer les riverains des différents travaux effectués sur chaque commune. Ces réunions sont organisées par les maires délégués en présence du 1^{er} adjoint en charge des travaux et de l'entreprise attributaire du marché.
- Marché de travaux de voiries 2016 : volonté de passer un marché à bons de commande avec des bordereaux de prix pour éviter la dénomination des rues et refaire un marché pour chaque opération.
- Evaluation de la circulation et des vitesses enregistrées à Saint-Chéron des Champs et le Péage

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Site

Nom RD 26 1 sdr
Dir. arrivante D854>BOUGLAINVAL
Dir. sortante BOUGLAINVAL>D854
Limite de vitesse **50**
commentaire ST CHERON
type d'appareil SDR Traffic+

Plage horaire

Date de démarrage 17/07/2015 00:00
Date de fin 23/07/2015 23:59
Jours Lu, Ma, Me, Je, Ve, Sa, Di
Intervalle horaire 60 Minutes
Horaire / Jour 00:00 - 23:59

classes de longueur [L dans m]

Coupe transversale		D854>BOUGLAINVAL			BOUGLAINVAL>D854		
Temps	Σ	Σ	VL<0m	PL>0m	Σ	VL<0m	PL>0m
00:00-06:00	752	541	526	15	211	200	11
06:00-09:00	2287	1533	1418	115	754	681	73
15:00-20:00	4684	1979	1760	219	2705	2415	290
06:00-22:00	11614	5669	5004	665	5945	5242	703
00:00-24:00	12647	6360	5667	693	6287	5568	719

Chiffres de vitesse [V dans km/h]

	Vmin	Vmax	Vavg	V15	V50	V85	Vexc %
Coupe transversale	6	120	61	51	62	73	85.0
D854>BOUGLAINVAL	6	116	63	53	63	74	88.0
BOUGLAINVAL>D854	7	120	60	50	60	71	82.5

Descriptions

Vmin: vitesse minimale

Vmax : vitesse maximale

Vavg: vitesse moyenne

V15: vitesse critique pour les premiers véhicules 15%

V50: vitesse critique pour les premiers véhicules 50%

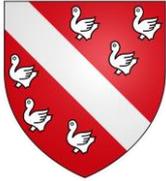
V85: vitesse critique pour les premiers véhicules 85%

Vexc %: excès de vitesse en %

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Site

Nom D854 lepéage.sdr
Dir. arrivante DREUX>CHARTRES
Dir. sortante CHARTRES>DREUX
Limite de vitesse **50**
commentaire SERAZEREUX
type d'appareil SDR Traffic+

Plaque horaire

Date de démarrage 17/07/2015 00:00
Date de fin 23/07/2015 23:59
Jours Lu, Ma, Me, Je, Ve, Sa, Di
Intervalle horaire 60 Minutes
Horaire / Jour 00:00 - 23:59

classes de longueur [L dans m]

Coupe transversale		DREUX>CHARTRES			CHARTRES>DREUX		
Temps	Σ	Σ	VL<6m	PL>6m	Σ	VL<6m	PL>6m
00:00-06:00	357	208	197	11	149	139	10
06:00-09:00	1673	788	668	120	885	745	140
15:00-20:00	4084	2288	1947	341	1796	1421	375
06:00-22:00	9758	5114	4242	872	4644	3656	988
00:00-24:00	10396	5487	4593	894	4909	3900	1009

Chiffres de vitesse [V dans km/h]

	Vmin	Vmax	Vavg	V15	V50	V85	Vexc %
Coupe transversale	7	145	57	45	56	71	69.3
DREUX>CHARTRES	7	127	56	45	54	69	65.7
CHARTRES>DREUX	15	145	58	46	57	73	73.5

Descriptions

Vmin: vitesse minimale

Vmax : vitesse maximale

Vavg: vitesse moyenne

V15: vitesse critique pour les premiers véhicules 15%

V50: vitesse critique pour les premiers véhicules 50%

V85: vitesse critique pour les premiers véhicules 85%

Vexc %: excès de vitesse en %

Un constat a été fait d'un grand nombre de véhicules en excès de vitesse (environ 80 % pour la RD 26 et 70 % pour la D854). Un dossier sera monté pour demander au Ministère de l'Intérieur la mise en place d'un radar automatique.

Un rendez-vous sera pris avec Madame Sallin et Monsieur Menant, du service des routes du Conseil Départemental, pour supprimer un des deux stops à Saint-Chéron des Champs et positionner le plateau surélevé prévu dans le marché de travaux de voiries 2014 afin qu'il soit le plus efficace possible.

De même, lors de ce rendez-vous, des décisions devront être prises sur l'ajout ou la suppression de stops sur l'ensemble de Tremblay-les-Villages.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Contrat d'entretien d'éclairage public

Le contrat arrivant à échéance le 21 Décembre 2015, il y a obligation de passer une consultation afin d'obtenir d'autres offres commerciales pour renouveler la prestation.

Entreprises	Montant proposé Forfait		Montant proposé Forfait remise en conformité des 25 armoires (fournitures armoires + horloges) Investissement	
	HT	TTC	HT	TTC
COFELY INEO	12 960 €	15 552 €	44 040 €	52 848 €
EIFFAGE	14 904 €	17 885 €	55 875 €	67 050 €
H2E	6 480 €	7 776 €	35 000 €	42 000 €

Les maires délégués demandent à être informés du passage des techniciens pour les 4 visites annuelles afin qu'ils puissent faire remonter les dysfonctionnements.

Monsieur Sorand répond que les visites ont lieu chaque trimestre et fera prévenir les maires délégués des dates exactes de passage.

- Réalisation du diagnostic accessibilité AD'AP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

Compte tenu des retards de la grande majorité des personnes publiques et privées dans la mise aux normes des bâtiments, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP qui est un calendrier prévisionnel des travaux de mise en accessibilité des bâtiments.

Cet agenda doit normalement prévoir les travaux nécessaires sur une période de 3 ans. Pour la commune et compte tenu du nombre de bâtiments nous demanderons un échelonnement des travaux sur une période de 6 à 9 ans.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

	Montant HT	Montant TTC
APAVE	7 500 €	9 000 €
SOCOTEC	5 800 €	6 960 €
QCS Service	8 200 €	9 840 €

L'offre a été signée avec l'entreprise SOCOTEC. Les techniciens sont intervenus le 16/09 et 17/09 pour établir le diagnostic.

Monsieur Laouennan demande si ce travail sur le diagnostic de l'accessibilité des bâtiments n'avait pas déjà été fait à Tremblay auparavant.

Madame le Maire répond que non sauf pour les nouveaux bâtiments pour lesquels l'accessibilité des personnes handicapées a été prise en compte.

- Procédures d'impayés d'eau

Un dossier a été donné à chaque Maire délégué avec le détail nominatif des impayés au titre de l'eau, de l'assainissement et de la cantine. Ils iront voir les administrés concernés pour les relancer sur ces impayés, en lien avec la Trésorerie de Châteauneuf-en-Thymerais.

Le montant total des impayés s'élèvent à 35 000 €.

- Projet de consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la gestion du service eau.

La gestion de l'eau est aujourd'hui une compétence obligatoire des communes qui peuvent la transférer soit à la communauté d'agglomération ou de communes si celle-ci en possède la compétence soit à un opérateur privé tiers qui gère pour le compte de la commune.

La commune a opté pour la gestion en régie du relevé annuel et de la facturation. Pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, la commune fait appel à une entreprise ANSEAUME TP.

Nous rencontrons actuellement beaucoup de difficultés en interne pour assurer la qualité de service public que nous devons à nos concitoyens et notamment sur :

- La gestion des facturations : problèmes récurrents de prélèvements qui se traduisent par un mécontentement des administrés ayant choisi ce mode de règlement.
- Litiges réguliers sur la quantité consommée dans les relevés annuels faits par nos agents
- Temps passé très important pour l'agent technique chargé des relevés et pour les agents administratifs (facturation, prélèvements, comptabilité).

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Devant ces multiples constats, il est nécessaire de s'interroger sur notre capacité à gérer en interne cette compétence. Dans ce cadre, il paraît intéressant de pouvoir lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour se faire aider d'un cabinet de conseils extérieur.

Les missions de ce cabinet pourrait être de :

- Présenter au conseil municipal les différents modes de gestion pour le service de l'eau (différents types de délégation de service public, régie directe, prestations de service)
- Analyser pour la commune, les avantages et les inconvénients de tels ou tels modes de gestion.
- Evaluer l'impact d'une gestion déléguée sur le prix actuel de l'eau.
- Accompagner la commune pour la mise en place d'une consultation.

Il faut préciser que cette consultation n'engage pas la commune dans la continuité de la démarche. Il s'agit pour l'instant uniquement de connaître le prix pour une prestation de conseils de ce type.

Monsieur Pelletier souhaite participer à ce groupe de travail car il reste inquiet sur le fait de transmettre cette compétence.

Madame le Maire indique que la loi du 7 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) impliquera pour la Communauté d'Agglomération de Dreux de reprendre la compétence des services de l'eau des communes en 2019.

- Déclassement des routes départementales

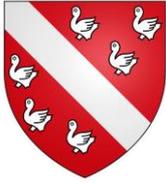
Devant la raréfaction des deniers publics, le Conseil Départemental entame des démarches pour supprimer des routes départementales inutiles et/ou pour déclasser des routes départementales qui deviendraient des routes communales en accord avec les communes concernées. Les maires délégués vont étudier avec leur conseil de village les routes que l'on pourrait éventuellement déclasser en route communale ou supprimer. (Passage en chemin piétons, vélos et engins agricole)

Monsieur Laouennan indique qu'il s'agit d'une double peine pour la commune car le contexte fait qu'il y a moins de dotations et en plus les collectivités de strates supérieures se déchargent des compétences sur les communes.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Commission Plan Local d'Urbanisme (PLU) du 15 Septembre 2015

Etaient présent(e)s :

- Christelle MINARD, Maire ;
- Jean-Luc SORAND, Adjoint ;
- Thibault PELLETIER, Maire délégué ;
- Virginie BOUCHARD, Conseillère municipale ;
- Isabelle COLLIN, Directrice du Pôle Aménagement, Equilibre des Territoires et Transports à l'Agglo du Pays de Dreux ;
- François HERBETTE, Chargé de mission PLU à l'Agglo du Pays de Dreux.

Cette réunion technique, menée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tremblay-les-Villages, a eu pour but de dresser le bilan des dossiers d'urbanisme à prendre en compte par le PLU, de même que celui des espaces potentiellement urbanisables (ou dents creuses).

Les droits à construire pris en compte par le PLU

Une première réunion de travail portant sur l'analyse des certificats d'urbanisme, des permis de construire ou encore des déclarations d'aménagement s'est tenue le 17 juillet 2015 à la Mairie de Tremblay-les-Villages. Réunissant les membres de la commission en charge du suivi du PLU, ainsi que les techniciens mis à disposition par l'Agglomération du Pays de Dreux, cette réunion avait permis de distinguer les dossiers d'Autorisation de Droits du Sol (ADS) devant être ou non pris en compte par le dossier de PLU.

Le bilan de cette première réunion est rappelé. Celui-ci fait état de dossiers d'ADS représentant un potentiel de 39 logements à prendre en compte au sein du projet de territoire porté par le PLU. Il s'agit de ce qui est communément appelé les « coups partis ».

Madame le Maire indique qu'un terrain supplémentaire doit être ajouté à ce total. Il est question d'une parcelle située dans la rue de la Mairie à Chêne-Chenu et sur lequel un potentiel de 2 logements doit être estimé. Madame COLLIN explique qu'il serait préférable qu'une demande officielle de construction soit formulée au niveau de ce terrain afin de le comptabiliser dans les coups partis. Il peut par exemple s'agir du dépôt d'un certificat d'urbanisme opérationnel.

De 39 demandes d'urbanisme en cours, nous passons à 41 avec les deux terrains de Chêne-chenu.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Les projets de constructions et le classement de terrains en zone constructible

Madame le Maire déclare que la **commune souhaite porter un projet de création de logements destinés en priorité aux personnes âgées : le projet « Euréliales »**. Celui-ci correspond à la production d'une dizaine de logements au niveau du bourg de Tremblay-le-Vicomte, sur la réserve foncière dont dispose la commune. Il est convenu que cette dernière va transmettre à l'Agglomération du Pays de Dreux un plan de ce projet pour faciliter sa prise en compte dans le PADD.

Ces logements, ajoutés au potentiel représenté par les demandes relatives à l'ADS, correspondent à un total d'une cinquantaine de logements nouveaux sur la commune de Tremblay-les-Villages. A ce sujet, les élus indiquent qu'il s'agit d'un chiffre en cohérence avec la volonté de la commune de maîtriser la constructibilité sur son territoire. Aussi,

La commission PLU explique qu'il faut s'en tenir à ce potentiel, ce qui passe par un classement des dents creuses restantes en secteur non constructible pour de l'habitat.

Les élus déclarent que le PADD devra identifier le village de Tremblay-le-Vicomte comme un pôle de développement principal, avec un développement des commerces, des services et d'un pôle santé tandis que le tissu bâti des autres bourgs restera sous sa forme actuelle, en dehors des droits à construire déjà octroyés.

Une analyse de l'évolution de la population permet de constater que la commune de TLV s'inscrit dans une tendance générale de croissance, le nombre d'habitants mesuré à Tremblay-les-Villages a augmenté de manière plus importante que sur les territoires de l'ex canton de Châteauneuf.

1990 à 1999 : +2,3%

1999 à 2010 : + 1,8 %

Population 2012 : 2270 Habitants.

Si la croissance de la population se poursuivait au rythme de 1,8% par an, la commune pourrait atteindre une population de 2 850 habitants d'ici dix ans.

La municipalité souhaite maintenir son développement à moyen terme, maintenir son caractère rural et son cadre de vie. Ceci implique dès lors une maîtrise de la dynamique démographique. La commune n'a pas forcément les capacités financières pour accompagner une telle dynamique démographique (Transports, réseau voiries, eau, école, etc.)

Monsieur Laouennan exprime son mécontentement face au déroulement du PLU. Il estime que la commune n'a pas son mot à dire sur ce projet car la réglementation est contraignante. (Nous n'avons beaucoup de choix).

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire répond que 'en effet il faut suivre les directives du Grenelle 2 de l'environnement en veillant à ne pas consommer d'espaces fonciers agricoles en extension et qu'il faut densifier.

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil de la prochaine commission PLU du 15 Octobre 2015 à 14h30 dont l'objet sera de commencer à rédiger le règlement du PLU.

Monsieur Sorand indique que la présence de tous les membres de la commission PLU est indispensable à chaque réunion pour le bon avancement de la procédure.

-Compte rendu du 3^{ème} adjoint en charge des associations et cérémonies

- Point sur le déroulé du forum des associations

Le forum des associations s'est déroulé le vendredi 4 septembre à partir de 16h le long du plateau sportif à Tremblay-les-Villages. Comme l'année dernière cet horaire a été choisi pour pouvoir capter un maximum de parents venant chercher leurs enfants à l'école. Une quinzaine d'associations étaient présentes mais la manifestation a attiré moins de monde que l'année précédente essentiellement en raison du temps maussade. Malgré cela les retours des associations sont plutôt positifs.

Monsieur Sevin s'interroge sur l'opportunité de garder cet horaire pour le forum des associations en proposant le samedi afin de pouvoir toucher les administrés qui travaillent le vendredi.

Monsieur Lehericher indique qu'il faut choisir entre capter beaucoup de monde sur une plage horaire restreinte avec la sortie des écoliers du groupe scolaire ou privilégier le samedi avec une plage horaire plus étendue et moins de monde en même temps.

Une réflexion sera portée sur le choix de la date et de l'heure pour l'année prochaine.

Finances

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 11/09/2015 – Avis n°49

Le rapport a été transmis par mail à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour en faire lecture.

La situation budgétaire commune et annexe de l'eau ont été données à l'ensemble des membres du conseil lors de la séance.

Dans son rapport la CRC constate que les mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire prises par la commune de Tremblay-les-Villages sont suffisantes. La CRC invite la collectivité

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

à poursuivre ses efforts dans le cadre du plan de redressement sur quatre ans afin de rétablir l'équilibre des sections d'investissement des budgets principal et annexe.

La CRC invite la collectivité à procéder aux décisions modificatives nécessaires.

DCM 2015.09.21.01 - Décisions modificatives sur le budget primitif principal

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives sur le budget primitif principal suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Madame Stepho, Trésorière de Châteauneuf en Thymerais, présente les différentes décisions modificatives.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant DM
022	Dépenses imprévues	+ 7 115,00 €
65	Autres charges de gestion courante	+ 99 928,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 83 843,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant DM
73	Impôts et taxes	+ 23 200,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Montant DM
020	Dépenses imprévues	+ 71 335,00 €
21	Immobilisations corporelles	- 15 720,00 €
23	Immobilisations en cours	- 104 761,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Montant DM
10	Dotations, fonds divers et réserves	- 6,00 €
13	Subventions d'investissement	+ 34 703,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 83 343,00 €

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

DCM 2015.09.21.02 - Décisions modificatives sur le budget primitif annexe de l'eau

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives sur le budget primitif annexe de l'eau suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant DM
011	Charges à caractère générale	+ 8 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 56 340,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant DM
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- 35 560,00 €
74	Dotations, participations, subventions	+ 100 000,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Montant DM
020	Dépenses imprévues	+ 48 068,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- 30 575,00 €
21	Immobilisations corporelles	+ 35 567,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Montant DM
21	Virement de la section de fonctionnement	+ 56 340 €
13	Subventions d'investissement	- 3 280 €

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Pour: 18

Contre : 0

Abstention : 0

DCM 2015.09.21.03 - Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'eau

L'article L.2224.1 et 2 du code général des collectivités territoriales fait obligation aux communes d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget de leurs services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge par le budget propre de la collectivité de dépenses afférentes à ces services.

L'interdiction prévue au premier alinéa de cet article n'est pas applicable aux services de distribution d'eau et d'assainissement dans les communes de moins de 3 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale dont aucune commune membre n'a plus de 3 000 habitants, Aussi le rapport de la Chambre régionale des comptes propose à la commune une subvention d'équilibre d'un montant de 100 000 € afin d'équilibrer celui-ci mais également de permettre la prise en charge d'investissements dans le cadre du maintien en état des réseaux d'eau potable.

Comme le précise l'article L2224.1 du CGCT une telle subvention ne peut être légale que si une délibération du conseil municipal l'autorise.

Monsieur Laouennan demande s'il sera possible pour le budget eau de reverser un jour cette subvention d'équilibre de 100 000 €. Madame Stepho répond que légalement c'est possible mais que cela parait compliqué au vue de la situation difficile du budget de l'eau.

Aussi Madame le Maire soumet aux votes des conseillers municipaux, la subvention d'équilibre du budget principal au budget de l'eau pour un montant de 100 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2015.09.21.04 - Révision des tarifs funéraires - taxe de superposition pour concession perpétuelle

Dans le cadre de la délibération 2015.03.25.08, le conseil municipal a révisé les tarifs funéraires de la commune qui n'avaient pas été modifiés depuis une délibération du conseil municipal du 15 mai 2006.

Lors de cette révision des tarifs, la taxe de superposition a été indiquée pour les concessions de 30 ans et pour celles de 50 ans. En revanche, il n'y a pas eu d'indications pour les concessions perpétuelles et c'est en ce sens qu'il est nécessaire que le conseil municipal de délibère sur un tarif de superposition pour les concessions perpétuelles.

Pour information, les taxes de superposition actuellement en vigueur sont :

- Concession 30 ans : 90 €
- Concession 50 ans : 120 €

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux ce nouveau tarif de 150 € pour la taxe de superposition pour les concessions perpétuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

DCM 2015.09.21.05 - Tarification de la mise à disposition des locaux et du matériel pour les années 2014 et 2015 au SIVOM

Dans le cadre du contrôle de la chambre régionale des comptes auquel la commune est soumise depuis 2014, le rapport de celle-ci pointait la nécessaire dissociation des activités de la mairie de celle du SIVOM Tremblay-Serazereux.

Aussi, le SIVOM utilise, depuis sa création, des locaux appartenant à la commune et mis à sa disposition. Ainsi il est nécessaire aujourd'hui de définir les tarifs pour cette mise à disposition et ce en reprenant les différentes charges supportées par la Mairie pour le SIVOM.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Pour l'année 2015, une convention sera établie afin de respecter les recommandations de la chambre régionale des comptes.

Le tableau ci-dessous reprend les différents postes de dépenses et les clés de répartition :

	<u>Calcul des charges dues par le SIVOM au titre de la mise à disposition des locaux et des moyens communaux pour l'année 2014</u>		
	Total mairie	Clé de répartition	Montant à la charge du SIVOM
Affranchissement	6 157,58 €	10%	615,76 €
Assurance	338,77 €	137,50 m2 / 339 m2	137,40 €
Ménage	25 823,81 €	20 h / 151,67h par mois	3 405,00 €
Photocopieur	10 628,78 €	35%	3 720,00 €
Electricité	10 527,70 €	137,50 m2 / 339 m2	4 270,00 €
Gaz	3 826,39 €	137,50 m2 / 339 m3	1 552,00 €
Téléphone	2 692,33 €	3 lignes / 11 lignes	734,27 €
Montant total	59 995,36 €		14 434,37 €

Ce tableau fait apparaître un montant réel de charge de 14 437,37€ que le SIVOM doit à la commune au titre de l'année 2014 pour l'utilisation des locaux et les charges afférentes.

Madame Lereau demande si le SIVOM a prévu cette dépense dans son budget. Madame le Maire précise que si cela n'a pas été fait, le SIVOM devra prendre une décision modificative pour le prévoir.

Monsieur SEVIN demande s'il est possible de définir un pourcentage fixe à toutes les rubriques pour définir le montant annuel de la mise à disposition. Madame le Maire précise que les clés de répartition en fonction des factures réelles sont la manière la plus juste de ressortir les charges dues par le SIVOM à la Mairie.

Madame Secheboeuf demande si ce montant a été prévu dans le budget de la mairie en début d'année. Madame le Maire répond par l'affirmative pour celui de 2014 et par la négative pour celui de 2015 car on ne détient pas encore les factures.

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux, les clés de répartition et le montant dû par le SIVOM à la mairie au titre de l'année 2014. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Consultations pour les travaux et entretiens :

DCM 2015.09.21.06 - Demande d'autorisation de conclure un contrat de prestation de service pour un contrat d'entretien de l'éclairage public

Dans le cadre de la maintenance annuelle de nos installations d'éclairage public, nous avons conclu en 2013 un marché à bons de commande annuel reconductible par tacite reconduction avec la société INEO.

Le marché arrivant à échéance le 21 Décembre 2015 et comme nous rencontrons des difficultés dans l'exécution du contrat (prestations médiocres du titulaire actuel du marché, montant très important), l'initiative a été prise de passer une consultation afin d'obtenir d'autres offres commerciales.

Pour informations, le marché comprend :

- 540 points lumineux
- 25 armoires de commande
- 4 visites annuelles avec le remplacement de 25% des lampes par an

Le montant actuel du marché est de 12 960 € par an.

Après consultations de 3 entreprises, les offres commerciales sont les suivantes :

Entreprises	Montant proposé Forfait Maintenance Fonctionnement		Montant proposé Forfait remise en conformité des 25 armoires (fournitures armoires + horloges) Investissement	
	HT	TTC	HT	TTC
COFELY INEO	12 960 €	15 552 €	44 040 €	52 848 €
EIFFAGE	14 904 €	17 885 €	55 875 €	67 050 €
H2E	6 480 €	7 776 €	35 000 €	42 000 €

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

La tranche ferme du marché concerne la maintenance de l'éclairage public fournitures comprises et la tranche conditionnelle correspond à la remise aux normes des armoires électriques et des horloges astronomiques.

L'analyse des offres permet de mettre en évidence, l'offre économiquement la plus avantageuse soit l'offre de H2E pour un montant global de 6 480 € HT. A prestations égales, l'économie réalisée avec cette offre serait de 6 480 € par an soit sur 3 ans, 19 440 €.

Madame le Maire soumet aux votes des conseillers municipaux, le choix de l'offre de H2E pour la maintenance de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

DCM 2015.09.21.07 - Demande d'autorisation de conclure un contrat de vérifications annuelles des matériels de protection incendie

L'arrêté du 26 juin 2008 portant l'obligation d'établir une vérification annuelle des extincteurs s'impose aux collectivités territoriales et donc par conséquent à la commune. Dans ce cadre, la collectivité faisait appel jusqu'à cette année à une prestation de service auprès d'une entreprise de l'agglomération drouaise : Gloire Sécurité Incendie.

Afin d'effectuer une mise en concurrence et établir un marché de prestations de services pour la réalisation de ces vérifications obligatoires une consultation a été lancée.

Nous avons reçus 4 réponses d'entreprises dont les offres commerciales sont les suivantes :

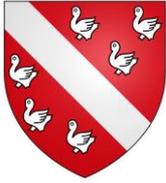
Entreprises	Montant proposé	
	HT	TTC
Eurofeu	383,30 €	459,96 €
IP2S	396 €	475,20 €
GSI	300 €	360,00 €
Garreau Feu	303,70 €	364,44 €

Après analyse des offres il ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle proposée par l'entreprise Gloire Sécurité Incendie pour 300 € HT.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux, le choix de l'offre de l'entreprise Gloire Sécurité Incendie pour un contrat annuel de vérifications des systèmes de protection incendie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

DCM 2015.09.21.08 - Demande d'autorisation de conclure un contrat annuel avec un tiers de télétransmission pour la dématérialisation des envois des pièces au Trésor Public et à la Préfecture.

Madame le Maire rappelle que la décision de télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire et de choisir d'un opérateur de télétransmission a fait l'objet d'une délibération en conseil municipal le 11 Juin 2014.

Pour rappel, les actes de la commune (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'Etat. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par envoi postal / dépôt à la sous-préfecture, et les actes visés sont récupérés 10 jours environ après leur envoi.

Afin de pouvoir passer à la phase opérationnelle c'est-à-dire l'envoi des pièces en dématérialisation, il est obligatoire de faire appel à un tiers de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur qui en édite une liste chaque année.

Une consultation a donc été lancée afin de recevoir des offres commerciales d'au moins trois tiers de télétransmission homologués.

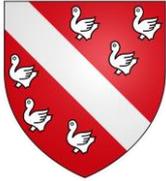
Nous avons reçus 3 offres commerciales pour un contrat d'une durée de 3 ans :

	HT	TTC
SEGILOG	1 960 €	2 352 €
NEOVACOM	5 795 €	6 954 €
CDC FAST	2 229 €	2 675 €

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Il faut ajouter à ces tarifs, l'achat de Certificat appelé « RGS 2 étoiles » qui sont obligatoires pour authentifier les personnes signataires des documents envoyés à la préfecture et au Trésor Public.

Le coût de ces certificats s'élève à environ 600 € pour 3 ans l'un pour 1 signataire des documents comptables (Madame le Maire) et l'autre pour un télé-transmetteur des actes en Préfecture (le secrétaire général des services).

Après des questions d'ordre technique pour la signature, Madame Stepho présente le dispositif du côté de la Trésorerie et indique qu'à terme il n'y aura plus d'échanges papier entre la commune et la Trésorerie.

Après analyse des offres, il ressort que la proposition commerciale de SEGILOG est l'offre économiquement la plus avantageuse. Par ailleurs, nous travaillons déjà avec cette société pour les logiciels (Etat Civil, Comptabilité, Gestion de l'eau, gestion des cimetières, urbanisme).

Monsieur Laouennan demande s'il ne serait pas plus judicieux de prendre deux certificats pour la signature au lieu d'un afin qu'un adjoint puisse également signer les documents en l'absence de Madame le Maire.

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux, le choix de l'offre de l'entreprise SEGILOG pour un contrat de trois ans pour la télétransmission des actes en Préfecture et au Trésor Public et pour l'achat de 2 certificats RGS 2 étoiles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

DCM 2015.09.21.09 - Demande d'autorisation pour lancer une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la gestion de l'eau sur la commune.

La gestion de l'eau est aujourd'hui une compétence obligatoire des communes qui peuvent la transférer soit à la communauté d'agglomération ou de communes si celle-ci en possède la compétence soit à un opérateur privé tiers qui gère pour le compte de la commune.

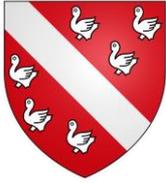
La commune a opté pour la gestion en régie du relevé annuel et de la facturation. Pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, la commune fait appel à une entreprise ANSEAUME TP.

Nous rencontrons actuellement beaucoup de difficultés en interne pour assurer la qualité de service public que nous devons à nos concitoyens et notamment sur :

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**

☎ **02.37.65.30.66**

- La gestion des facturations : problèmes récurrents de prélèvements qui se traduisent par un mécontentement des administrés ayant choisi ce mode de règlement.
- Litiges réguliers sur la quantité consommée dans les relevés annuels faits par nos agents
- Temps passé très important pour l'agent technique chargé des relevés et pour les agents administratifs chargés de la facturation.

Devant ces multiples constats, il est nécessaire de s'interroger sur notre capacité à gérer en interne cette compétence. Dans ce cadre, il paraît intéressant de pouvoir lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour se faire aider d'un cabinet de conseils extérieur.

Les missions de ce cabinet pourrait être de :

- Présenter au conseil municipal les différents modes de gestion pour le service de l'eau (différents types de délégation de service public, régie directe, prestations de service)
- Analyser pour la commune, les avantages et les inconvénients de tels ou tels modes de gestion.
- Evaluer l'impact d'une gestion déléguée sur le prix actuel de l'eau.
- Assister la commune pour lancer une procédure d'appel d'offres si ce choix était fait.

Il faut préciser que cette consultation n'engage pas la commune dans la continuité de la démarche. Il s'agit pour l'instant uniquement de connaître le prix pour une prestation de conseils de ce type.

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux, l'autorisation de procéder à une consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la gestion des services de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Pour : 18

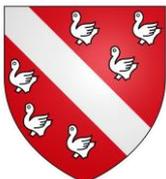
Contre : 0

Abstention : 0

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2015.09.21.10 - Offre commerciale retenue en urgence pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux et des voiries communales.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

Compte tenu des retards de la grande majorité des personnes publiques et privées dans la mise aux normes des bâtiments, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP qui est un calendrier prévisionnel des travaux de mise en accessibilité des bâtiments.

Cet agenda doit être déposé au plus tard le 27 Septembre 2015. Il était possible de demander un délai supplémentaire pour la rédaction de cet AD'AP en déposant un dossier de demande et ce avant le 30 Juin 2015. La commune n'a pas déposé de dossier et donc nous étions obligés de déposer cet agenda avant la date butoir du 27 Septembre.

Cet agenda doit normalement prévoir les travaux nécessaires sur une période de 3 ans. Pour la commune et compte tenu du nombre de bâtiments nous demanderons un échelonnement des travaux sur une période de 6 à 9 ans.

Afin de réaliser ce diagnostic, nous avons lancé une consultation pour laquelle nous avons recueilli 3 offres :

	Montant HT	Montant TTC
APAVE	7 500 €	9 000 €
SOCOTEC	5 800 €	6 960 €
QCS Service	8 200 €	9 840 €

Après analyse des offres il est ressorti que l'offre de l'entreprise SOCOTEC basée à Chartres était l'offre économiquement la plus avantageuse.

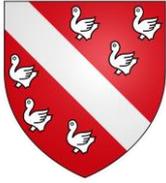
Compte tenu de l'urgence pour la commune de réaliser cet Agenda d'Accessibilité Programmée, Monsieur Sorand a signé l'offre de SOCOTEC pour un montant de 5 800 € HT.

Pour information, le diagnostic des bâtiments a d'ores et déjà commencé puisque les techniciens de SOCOTEC ont effectué les visites sur site les 16 et 17 Septembre.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire soumet au vote le choix de l'entreprise SOCOTEC pour la réalisation de l'AD'AP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Juridique

DCM 2015.09.21.11 - Convention ACTES pour la télétransmission des actes en Préfecture

Madame le Maire rappelle que la décision de télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire et de choisir d'un opérateur de télétransmission a fait l'objet d'une délibération en conseil municipal le 11 Juin 2014.

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'Etat. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par dépôt en Préfecture (ou sous-préfecture), et les actes visés sont récupérés 10 jours environ après leur envoi.

L'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que ces actes puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat.

Un dispositif, initié par le Ministère de l'Intérieur, permet l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« Actes » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), et de son module « AB » (Actes budgétaires). La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi.

. « Actes », qui concerne tous les documents soumis au contrôle de légalité, nécessite la passation d'un marché avec un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, ainsi que la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat dans le département.

. « AB » utilise le canal d'Actes et permet de transmettre les données budgétaires présentes dans le logiciel financier utilisé par la commune: AB est ainsi utilisé pour l'envoi dématérialisé des budgets primitifs, supplémentaire, décisions modificatives et comptes administratifs.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Afin de formaliser ce mode de transmission à la Préfecture, Madame le maire soumet au vote des conseillers municipaux, la signature de la convention de télétransmission des actes en préfecture.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

DCM 2015.09.21.12 - Convention de mise à disposition de service de la commune vers le SIZA

Afin de superviser et d'effectuer les travaux d'entretien de la zone d'activités de la Vallée du Saule, la commune met depuis le 1^{er} Juillet 2014 un agent à disposition du SIZA pour un volume de 100 heures par semestre soit 200 heures sur l'année au coût horaire de 17 € hors charges.

Pour rappel, les missions sont :

- Le constat de sinistres et d'incidents sur la zone
- L'entretien des espaces communs (tonte, tailles)
- Le contrôle et la supervision de la station d'épuration
- La surveillance de la zone.

Afin de renouveler cette convention, Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux, le renouvellement de cette convention de mise à disposition d'un agent au SIZA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

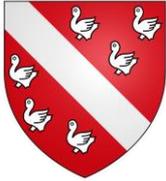
DCM 2015.09.21.13 - Convention de mise à disposition des locaux au SIVOM

Dans le cadre de l'utilisation par le SIVOM des locaux appartenant à la commune de Tremblay-les-Villages, il est nécessaire de passer une convention afin de disposer d'un cadre juridique clair de cette mise à disposition. C'est le sens du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2014 qui pointait cette nécessité.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Aussi, le SIVOM utilise aujourd'hui une partie des locaux de la mairie de Tremblay ainsi que le plateau sportif pour les activités scolaires et périscolaires.

Dans le cadre de la convention jointe par mail aux conseillers municipaux, il est proposé de :

- Mettre à disposition gratuitement le plateau sportif au SIVOM.
- Mettre à disposition les locaux et les services de la Mairie qu'utilise le SIVOM en échange d'une redevance correspondant au remboursement des charges réelles constatées chaque année par la commune.

De plus, le SIVOM devra s'assurer de l'entretien des locaux et laisser le plateau sportif propre après les activités.

Madame Milon demande si la commune conventionne avec les associations. Monsieur Lehericher indique que oui et que celles-ci sont dans l'obligation de nous présenter un certificat d'assurance.

Pour rappel, les charges réelles supportées par le SIVOM pour cette mise à disposition sont :

- L'assurance des locaux (137.50 m2 sur les 339 m2 de la mairie)
- L'électricité au prorata des m2 utilisés (137.50 m2 sur les 339 m2 de la mairie)
- Le gaz au prorata des m2 utilisés (137.50 m2 sur les 339 m2 de la mairie)
- Les lignes téléphoniques au prorata du nombre de lignes utilisées (2 sur 11 actuellement)
- L'affranchissement du courrier SIVOM (10% du montant facturé par La Poste à la Mairie).

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal, la convention de mise à disposition des locaux de la mairie au SIVOM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

DCM 2015.09.21.14 - Convention provisoire de remboursement de frais au titre des Eaux Pluviales

La compétence « assainissement des eaux pluviales » a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux le 1^{er} Janvier 2014. Aussi tout transfert de charges donne

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

lieu à une évaluation des charges transférées afin de la Communauté d'Agglomération puisse exercer cette compétence auparavant assurée par la commune.

Dans le cas de notre commune, les coûts relatifs à l'exercice spécifique de l'assainissement des eaux pluviales n'ont pas pu être extraits du budget transféré.

Aussi la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges a proposé de ne pas effectuer de déduction sur l'attribution de compensation versée à la commune et de reporter ce calcul en 2016.

Dans l'attente de cette évaluation, la Communauté d'Agglomération propose de mettre en place une convention provisoire de remboursement des frais au titre des Eaux Pluviales.

Ainsi tant que l'évaluation n'est pas faite, la Communauté d'agglomération va facturer les travaux sur les ouvrages de la commune au titre des eaux pluviales.

Madame Bazin indique qu'il sera difficile avec le réseau unitaire de Tremblay de distinguer ce qui relève de la compétence assainissement et de la compétence eaux pluviales.

Madame le Maire soumet au vote des conseillers municipaux, la signature de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ressources Humaines

Projet de Convention de mise à disposition de deux agents communaux aux SIVOM (projet de convention jointe par mail aux conseillers municipaux)

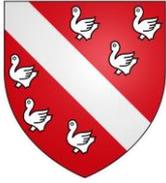
Par deux délibérations en date du 30 Avril 2014 et du 7 Avril 2015, la commune de Tremblay-les-Villages met à disposition un agent pour différents petits travaux au sein des locaux du SIVOM.

L'agent mis à disposition du SIVOM a demandé une disponibilité d'un an, qui a reçu un avis favorable par la CAP du 25 Juin 2015. Cette disponibilité prend effet au 1^{er} Octobre 2015 et le SIVOM ne disposera plus de cet agent mis à sa disposition par la commune.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Aujourd'hui, le SIVOM et la Mairie souhaite poursuivre une mise à disposition d'agents de la commune pour le SIVOM. Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place deux conventions de mise à disposition pour 2 agents techniques de 2^{ème} classe à hauteur de 6h par mois chacun.

La commune versera le traitement des agents correspondant à leurs grades et le SIVOM remboursera la commune au prorata du temps de mise à disposition.

Ce projet de mise à disposition doit être soumis à l'avis préalable de la CAP qui se tiendra le 1^{er} Octobre 2015.

La délibération sera actée après avis de la CAP du 1^{er} Octobre.

Divers

- **Compte rendu du déroulement des journées du patrimoine**

Pour samedi : Visites en continue de l'église de Chêne-Chenu avec des entrées/sorties constantes des visiteurs. Le concert a rassemblé une quarantaine de personnes.

Pour dimanche : Une soixantaine de personnes sont venues voir les ruines. Les 3/4 hors commune, les flyers de l'agglomération de Dreux ont donc bien fonctionné. Des curieux, contents de voir des sites inconnus.

Madame le Maire remercie chaleureusement Virginie Bouchard ainsi qu'Ariel Allard pour l'organisation de cette journée à Chêne-Chenu. Le conseil de village de Chêne-Chenu a également bien œuvré pour que cette journée soit réussie.

- **Journée « Nettoyons la nature » du 26 Septembre 2015**

Madame Daviau et Monsieur Lehericher informe le conseil municipal de l'heure du RDV pour la journée « nettoyons la nature » qui se déroulera le 26 Septembre 2015 à partir de 14h à la mare de Tremblay.

Selon l'affluence plusieurs groupes pourront être établis pour faire différents circuits de nettoyage. Le sponsor de cette opération est l'entreprise Leclerc qui fournit les sacs, les gants et les matériels nécessaires ainsi que la collation d'après opération.

Au-delà de cette initiative, la commune en partenariat avec le SIVOM et l'école élémentaire va mettre en place une opération plus globale sur le respect de l'environnement (éco gestes, anti gaspillage, tri des déchets.)

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- **Cérémonie du 11 Novembre**

Monsieur Lehericher indique que pour la cérémonie du 11 Novembre, chaque Maire délégué à la charge de l'organisation de cette cérémonie sur sa commune. Monsieur Lehericher reste cependant en appui si les maires délégués le souhaitent. Il est demandé à chaque maire de donner les horaires.

- **Forum de la Solidarité du 20 Novembre 2015**

Madame Dos Reis informe les membres du conseil municipal que l'organisation du forum de la solidarité du 20 Novembre a été déléguée à Madame Dorothee Simon. Elle est lancée mais pas encore finalisée. Une information plus globale sera faite lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Lehericher s'interroge sur l'intitulé de la manifestation qui ne reflète pas vraiment le contenu. Pour cette année, l'intitulé restera le même.

- **Animation Intergénérationnelle du 25 Novembre 2015**

L'animation intergénérationnelle aura lieu le 25 Novembre 2015. L'objectif est de permettre aux écoliers du groupe scolaire de Tremblay de pouvoir échanger avec les aînés (action CCAS) autour de la lecture de contes et d'histoires.

- **Agenda des permanences des élus les samedis matins**

Dans le cadre des permanences des élus les samedis matins, un tableau a été distribué aux membres du conseil municipal afin qu'ils puissent indiquer leurs disponibilités.

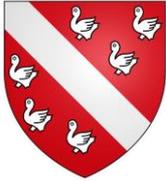
Questions diverses :

- Madame Milon demande si le téléthon sera organisé sur Tremblay. Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'effectivement, le Téléthon sera organisé les 5 et 6 décembre 2015 à Tremblay-les-Villages. Les modalités précises sont encore à définir.
- Monsieur Sevin demande s'il est prévu qu'un abribus soit installé à côté du plateau sportif car des administrés en ont fait la demande pour leurs enfants. Monsieur Sorand indique que cela est prévu mais que le coût est important (1400 € HT). Les agents techniques de la commune seront amenés à le construire eux-mêmes pour réduire les coûts. Monsieur Lehericher exprime le fait qu'il s'est adressé aux jeunes pour connaître leurs avis sur l'abribus.

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ **02.37.65.28.18**

☎ **02.37.65.30.66**

- Madame le Maire informe les conseillers municipaux sur les dates des relevés des compteurs d'eau qui auront lieu à partir du 5 Octobre. Les maires délégués doivent distribuer les affiches d'informations aux administrés.
- Monsieur Sevin demande à M. Lehericher la date à laquelle le centre de secours intégrera les nouveaux locaux. Monsieur Lehericher répond que ce sera mi-novembre car il y a eu des problèmes d'électricité.
- Plusieurs conseillers municipaux demandent des explications concernant les problèmes de coupures d'électricité à Tremblay. Madame le Maire indique que plusieurs demandes ont été faites à ERDF. ERDF connaît le problème qui est dû à une vétusté d'un départ haute tension d'ORMOY. Les travaux à effectuer sont trop importants pour qu'ils puissent intervenir pour le moment. Madame le Maire indique qu'elle a réitéré la demande à ERDF.
- Madame Secheboeuf demande à Madame le Maire si les problèmes de prélèvements pour l'assainissement vont être résolus rapidement. Madame le Maire indique que notre prestataire de logiciels va intervenir très rapidement pour pouvoir résoudre les problèmes techniques empêchant le lancement des prélèvements.
- Ramassage des monstres le Vendredi 25 Septembre.

La séance est levée à 22 h 45.

Le secrétaire de séance,
Annabel DOS REIS

Le Maire,
Christelle MINARD

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES.

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Christelle MINARD	Arnaud LEHERICHER	Nathalie DAVIAU	Grégory MAIN <i>Absent a donné pouvoir à Marie-France Cabaret</i>	Annabel DOS REIS
Yves LAOUENNAN	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD	Virginie BOUCHARD <i>Absent a donné pouvoir à Catherine Bazin</i>	Jean-Luc SORAND
Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER	Mylène MILON	Frédéric SEVIN	Agnès SESCHEBOEUF
Marc RAVANEL	Françoise LEREAU	Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE <i>Absent a donné pouvoir à Christelle Minard</i>	

Chêne-Chenu
St-Chéron-des-Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages